



COURRIER A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES BENEFICIAIRES DE MONTLUÇON HABITAT

Madame, Monsieur,

A ce jour, soit depuis près de 5 mois, le CSE de Montluçon Habitat n'a toujours pas versé la subvention prévue dans la convention passée entre Montluçon Habitat et le Comité des Œuvres Sociales de Montluçon.

De ce fait, le COS a été contraint de suspendre provisoirement ses actions en faveur de tous les bénéficiaires de Montluçon Habitat, actifs comme retraités.

Les tentatives de dialogue avec vos représentants du CSE n'ont malheureusement pas débouché sur une issue positive à ce jour. Nous regrettons fortement cette situation qui pénalise l'ensemble des bénéficiaires.

Nous attirons également votre attention sur les documents proposés récemment aux actifs par votre CSE :

- Ce document n'évoque pas la participation aux séjours, circuits, sorties et loisirs pour lesquels il n'est plus possible de vous inscrire,
- Ces propositions semblent écarter définitivement le personnel retraité des avantages proposés ; une telle prise de position est pour notre part inacceptable et ne contribue plus au caractère social et mutualiste de notre activité,
- Elles s'inspirent pour la plupart de prestations déjà proposées par votre COS, tout en arrondissant certains montants,
- La « force » du COS, notamment vis à vis de certains prestataires et commerces, est aujourd'hui constituée par l'union des différents organismes adhérents, permettant de regrouper environ 1800 ayants-droits ; nous attirons particulièrement votre vigilance sur ce point car certains partenaires n'apporteront certainement pas la même attention à votre CSE pour ses environ 110 actifs,
- Par ailleurs, le regroupement de ces différents organismes permet l'emploi de salariés au sein du COS, vous permettant un accès physique et distanciel sur des créneaux relativement larges. L'accès aux informations en est également favorisé, tout comme la gestion non négligeable des dossiers individuels des bénéficiaires et des obligations réglementaires pour les versements de prestations sociales (déclarations URSAF par exemple). Nous nous interrogeons sur les possibilités de gestion similaire via vos seuls élus du CSE.

Compte-tenu du contexte dont le COS n'est pas à l'origine et malgré notre scepticisme sur les points précités, nous maintenons à ce jour les participations aux activités reportées de 2020 à 2021 pour lesquelles du personnel actif et retraité de Montluçon Habitat s'était inscrit.

La position du CSE n'est absolument pas claire : il a décidé à l'unanimité de rester au COS mais il impose en même temps au COS comme au personnel de Montluçon Habitat un détachement pour une année, tout en refusant l'accès des retraités aux prestations.

Nous regrettons par ailleurs que votre CSE et la Direction de Montluçon Habitat n'aient pas fait part de leur position sur l'ensemble de ces questions avant la tenue très récente des élections du COS. Cela met dans une situation délicate l'ensemble des parties concernées.

Nous tenons également à vous informer de l'engagement d'actions auprès de conseils juridiques qui malheureusement risquent d'engager des frais, au détriment des prestations en votre faveur.

Il va bien évidemment de soi que les élus du COS, y compris vos collègues de Montluçon Habitat, restent attentifs à l'évolution de cette situation pour laquelle nous espérons une issue positive pour les bénéficiaires.

Le COS se veut constructif pour faire éventuellement évoluer vos prestations, mais cela ne peut se faire que dans l'échange respectif.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations et serons toujours à vos côtés.

Bien Cordialement,

Le Président, pour les membres du Conseil d'Administration,

J. BARROT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Barrot', written in a cursive style.